



Informations à destination des professionnels de l'automobile de Seine-et-Marne

Dernière phase de mise en œuvre du Plan Préfecture Nouvelle Génération

Depuis Juin 2015, le ministère de l'Intérieur met en œuvre le Plan Préfectures Nouvelle Génération qui vise à moderniser les processus de délivrance des titres ou encore à renforcer les missions prioritaires comme notamment la sécurité et l'ordre public ou la lutte contre la fraude.

Le 08/08/2017, quatre télé procédures obligatoires pour les particuliers et les professionnels (cessions, duplicata, changement d'adresse et changement de propriétaire) ont été mises en place sur le site de l'Agence Nationale Des Titres Sécurisés, ants.gouv.fr.

Le 02/10/2017 est ouvert la dernière télé procédure dite « universelle ».

Cette télé procédure va vous permettre de transmettre par voie numérique l'ensemble de vos demandes de cartes grises (véhicule importé, changement de caractéristiques techniques, correction...) que vous ne pouvez pas réaliser actuellement via votre habilitation SIV. Elle servira également en cas d'échec sur l'une des 4 télé procédures déjà existante.

Un agent instructeur validera alors votre demande en ligne ou reprendra contact avec vous par courriel ou par téléphone afin de compléter votre demande.

Afin de faciliter cette transition mes services seront à même de traiter vos demandes d'immatriculation jusqu'au 03/11/2017 inclus, date de fermeture des services des immatriculations au niveau national.

Ce délai doit vous permettre de vous familiariser avec ce nouvel outil et de développer de nouvelles méthodes de travail.

Le 06/11/2017, le Centre d'Expertise et de Ressources des Titres situé à la préfecture de Besançon aura la compétence exclusive dans la gestion de l'ensemble des demandes liées aux certificats d'immatriculation du département de Seine-et-Marne. Le service des certificats d'immatriculations de la préfecture et des sous préfectures de Seine-et-Marne ne seront plus en mesure de traiter aucun dossier.

Les services de l'Agence Nationale des Titres sécurisés en charge de ces nouvelles procédures sont accessibles du lundi au samedi au 08 11 100 420 ou <https://ants.gouv.fr/Contacter-l-ANTS>

La préfecture restera votre interlocuteur en ce qui concerne la gestion de votre habilitation au SIV.

Le bureau de la circulation de la préfecture de Melun reste à votre disposition dans la mise en œuvre complète de cette transition numérique.